



ARMP forme des jeunes et femmes entrepreneurs à Atakpamé

L'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP) organise ces 8 et 9 mars à Atakpamé, un atelier de formation des jeunes et femmes entrepreneurs sur les marchés publics sur le thème : « l'environnement des marchés publics et la préparation des offres ». Ces travaux de deux jours éclatés en quatre sessions, regroupent 120 entrepreneurs pour le compte de la zone 2.

Cette formation vise à indiquer les sources et les stratégies d'accès aux informations relatives aux marchés publics ainsi que les droits et devoirs des acteurs privés de la commande publique. Elle entend identifier et apprécier non seulement les critères d'attribution des marchés publics mais aussi appliquer ses obligations contractuelles et essentielles entre autres.

Le Directeur général par intérim de l'ARMP, M. Aftar Touré Morou a rappelé aux participants le quota de 25 % de marchés publics soit réservé aux jeunes et femmes entrepreneurs.

Selon lui, la volonté de l'ARMP, de la Direction nationale du contrôle des marchés publics (DNCMP) et du Fonds d'appui aux initiatives économiques des jeunes (FAIEJ) est de renforcer les capacités de plus de 4000 jeunes et femmes entrepreneurs

qui attendent d'être formés pour mieux profiter des opportunités du gouvernement.

Le préfet de l'Ogou M. Akakpo Edoh a salué cette initiative de l'ARMP. Il également a invité les entrepreneurs à s'approprier des outils de cette rencontre et formulé le vœu que les acquis de cette formation les rendent plus meilleurs.

Entamées depuis le 1er mars dernier dans les zones 1 et 3 respectivement à Lomé et à Kara, ces formations vont concerner au total environ 2100 participants des trois zones. Les mêmes formations se déroulent jusqu'à la fin du mois d'août à Lomé pour ceux de la zone 1.

Depuis Atakpamé, Evrard Nomanyo



L'ARMP en partenariat avec le CESAG pour des formations en matière de commande publique

L'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP) poursuit ses efforts de recherche des partenaires pour accroître et diversifier ses offres de formation. L'institution a procédé ce jeudi 10 décembre à Lomé, à la signature d'une convention de partenariat avec le Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion (CESAG) dans le domaine du renforcement des capacités

en matière de commande publique.

Les documents de l'accord-cadre de partenariat ont été paraphés par le Directeur général de l'ARMP, Aftar Touré Morou et son homologue du CESAG, Pr Balibié Serge Bayala en présence du secrétaire général du ministère togolais de l'économie et des finances, Badanam PATOKI.

Ce dernier s'est félicité de cette opportunité d'accompagnement dans un domaine aussi particulier qu'est la commande publique. Il a apprécié la gamme très variée de formations que propose le centre de formation communautaire qu'est le CESAG.

« La signature ce jour de cet accord-cadre de partenariat entre l'ARMP et le CESAG participe à la ferme volonté de nos Autorités d'innover dans la formation des acteurs de la commande publique », a-t-il indiqué.

Il faut souligner qu'en application de sa stratégie de renforcement des capacités, l'ARMP s'est déjà rapprochée de l'Université de Lomé et de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) pour convenir de la mise en place en co-diplômation, d'une formation diplômante de niveau Master spécialisée dans la commande publique.

Pour rappel, l'ARMP est une Autorité administrative indépendante, qui jouit d'une autonomie de gestion administrative et financière. Elle a pour mission d'assurer la régulation du système de passation des marchés publics et des conventions de délégation de service public au Togo.

Cris DADA



Journalistes et société civile à l'école pour la bonne gestion des marchés publics

Une trentaine de journalistes et des responsables de la société civile en formation ce lundi à Lomé pour la première série des sept (7) sessions de formations sur la « gestion des marchés publics ». Une initiative de l'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP).

La société civile constitue une source d'information privilégiée dans l'examen des problèmes sociétaux. Mais à ce jour, le constat qui se dégage en matière d'actions de veille et de contrôle citoyen de l'action publique n'est pas très reluisant.

Ouverte par le Directeur Général de l'ARMP, Théophile Kossi René Kapou, cette session de formation a pour objectif de doter les journalistes et les représentants des organisations syndicales, associations et ONG impliqués dans la gouvernance économique et de lutte contre la corruption de moyens nécessaires pour exercer de façon responsable leur mission de veille et de contrôle.

Au cours de ces trois (3) jours que vont durer chacune de ces sept (7) sessions, les participants auront à se familiariser

avec « les principes de base qui régissent la commande publique », « les explications des différentes étapes d'un processus d'acquisition publique de même que les pratiques réglementaires qui déterminent leur mise en œuvre », « les pratiques frauduleuses qui peuvent émailler les processus de passation et d'exécution de marchés » et « les règles d'éthique ».

« L'ARMP attend de vous de la même manière que vous participez à la vitalité des autres secteurs, vous vous impliquiez davantage dans la recherche de la bonne gouvernance dans le sous-secteur des marchés publics étant donné que ce segment de l'économie engloutit l'essentiel des crédits inscrits au budget de l'Etat pour la réalisation des investissements », a indiqué M. Kapou.

Démarrée ce lundi 7 novembre, la session de formation, financée par la Banque africaine de développement (BAD) à travers le Projet d'appui à la mobilisation des ressources et au renforcement des capacités institutionnelles (PAMOCI), prend fin le 22 novembre prochain.

Joseph Ahodo



L'ARMP en formation pour une

suivi-évaluation du système des marchés publics

Les représentants d'une trentaine d'autorités contractantes prennent connaissance depuis ce mardi à Lomé du document d'encadrement des activités de suivi-évaluation du système des marchés publics. C'est l'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP) qui a fait élaborer ce document pour faciliter la traçabilité les actions des points focaux.

Ouverte par le Directeur général de l'ARMP, Kossi René Théophile Kapou, cette formation donne occasion de recueillir les suggestions et remarques de ces autorités contractantes pour l'amélioration dudit document.

L'ARMP a entrepris depuis 2014 de mettre en place un système de suivi-évaluation relatives aux marchés publics et délégations de services et ce processus bénéficie de l'adhésion de l'ensemble des autorités contractantes.

« Pour preuve, chacune d'elles dispose déjà d'une cellule d'appui à la personne responsable des marchés publics et d'un point focal dont la principale mission est de suivre les activités relatives aux marchés publics au sein de son autorité contractante », a indiqué le Directeur général de l'ARMP.

Ceci participe selon lui, à la volonté de l'ARMP d'impliquer les personnes responsables des marchés publics et les points focaux dans le processus d'élaboration du plan de suivi-évaluation afin de faciliter son utilisation par l'ensemble des acteurs concernés.

Joseph Ahodo



14 autorités contractantes à l'école pour la bonne conduite des dossiers d'appel à concurrence

Depuis ce lundi à Lomé, quatorze (14) autorités contractantes appuient leur technique à la préparation en montage des dossiers d'appel à concurrence au cours d'une formation ouverte à l'initiative de l'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP).

Cette session de formation fait suite aux difficultés qu'éprouvent ces autorités contractants à préparer des dossiers d'appel à concurrence exemptes d'insuffisance et de défaillances malgré la mise à leur disposition par l'ARMP des documents standards de passation des marchés publics.

Les défaillances relevées se rapportent entre autres au mauvais choix du dossier type de passation, à la non maîtrise de l'utilisation des dossiers types et d'exhaustivité des critères de qualification, au recours à des critères de qualification et à la divergence des prescriptions dans les différentes parties du dossier.

A ces autorités contractantes, l'ARMP a jugé bon d'adjoindre, pour permettre à sa Direction générale d'élaborer et de disposer d'un dossier d'appel d'offre relatif à l'acquisition de fourniture et de kits de formation.

« Au cours de ces 14 sessions qui composent ces ateliers, les participants auront à revoir les notions essentielles sur le

bon choix et l'exploitation correcte de dossier type d'appel à concurrence appropriée à leurs acquisitions, la définition des caractéristiques techniques des acquisitions et la bonne manière de renseigner le dossier type à concurrence de sorte à l'obtenir en qualité suffisante », a déclaré le Directeur général de l'ARMP, René Kapou.

Il est attendu chacune de ces autorités contractantes qu'elle acquiert de nouvelles capacités susceptibles de favoriser une amélioration du rendement des organes internes de gestion des marchés publics et par voie de conséquence, le niveau d'exécution des passations publics des marchés.

Prendent part à cette formation des autorités contractantes de Togo Télécom, Préfecture du Golfe, Commune de Lomé, Société togolaise des eaux, Port autonome de Lomé, les ministères de la santé et de la protection sociale, des Enseignements primaire, secondaire et de la formation professionnelle, du Commerce, de la promotion du secteur privé et du tourisme, l'institut national d'assurance maladie, l'Agence d'exécution des travaux urbains, fonds national de la finance inclusive et l'université de Kara.

Joseph Ahodo



L'ARMP assure en amont la qualité des infrastructures réalisées après appels

d'offres ouverts

Avec l'avènement de l'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP) au Togo grâce au décret n°2009-296/PR du 30 décembre 2009, la passation des marchés publics est assurée dans tous les secteurs et les règles sont plus ou moins respectées.

Néanmoins, des défis restent à être relevés pour donner au système de marchés publics une qualité incontournable. Au nombre de ces défis, il y a les lenteurs constatées dans l'exécution des marchés publics attribués aux entreprises du fait des institutions bancaires qui refusent dans plus d'un cas de mettre à la disposition des entreprises des crédits nécessaires à la réalisation des prestations pour lesquelles elles sont retenues.

A cela, il faut ajouter que les opérateurs économiques proposent des prix bas pour gagner les marchés, ce qui n'est pas sans agir sur la qualité des travaux réalisés.

Théophile René Kapou, Directeur général de l'ARMP, dit non à ces phénomènes. Après les banques, ce sont les opérateurs qui sont sensibilisés depuis ce lundi. Pendant quatorze (14) jours, les participants réunis à Lomé vont débattre des marchés de travaux, de fournitures, les marchés de prestations intellectuelles et des services courants.

« C'est de permettre aux opérateurs économiques d'être à la fin capables de pouvoir déterminer une structure de prix qui tient compte de tous les éléments possibles pour assurer aussi bien la survie de leurs entreprises que la qualité des services et des travaux qui leur sont demandés par les autorités contractantes », a laissé entendre M. Kapou dès l'entame des travaux.

Pour information, la commande publique est régie au Togo par la loi n°2009-013 du 30 juin 2009 relatives aux marchés

publics et délégations de service public. Cette législation, bâtie sur les Directives n°4 et 5 de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA), possède six (6) décrets d'application.